



CEDEAO : Une Réserve régionale pour prévenir et gérer les crises alimentaires en Afrique de l'Ouest

1. Pourquoi une réserve régionale ?

La CEDEAO a fait de la prévention et de la gestion des crises alimentaires et nutritionnelles une partie intégrante de sa politique agricole. A cet effet, les chefs d'Etats ont décidé de la création d'une réserve régionale de sécurité alimentaire par Acte additionnel¹ au Traité révisé de la CEDEAO en février 2013. Cette Réserve régionale est destinée prioritairement à des opérations d'urgence en cas de crise conjoncturelle majeure dans un ou plusieurs pays.

La Réserve Régionale de Sécurité Alimentaire s'inscrit dans le Programme Régional d'Investissements Agricoles dont un des objectifs est ciblé sur « la réduction de la vulnérabilité alimentaire et la promotion de l'accès durable à l'alimentation ».

Pour rappel, la crise alimentaire induite par la flambée des prix de 2007/08 a profondément changé la donne en matière de sécurité alimentaire au plan mondial et régional. Les analyses révèlent, par ailleurs en Afrique de l'Ouest, que la hausse des prix internationaux n'est pas le seul facteur de crise. Depuis le début des années 2000 et malgré l'absence de sécheresse majeure, la région connaît, notamment dans sa partie sahélienne, des crises alimentaires et nutritionnelles répétitives. La question des stocks de sécurité physique est ainsi revenue sur le devant de la scène pour mieux gérer ces chocs.

Cette Réserve régionale de sécurité alimentaire constitue la troisième ligne de défense pour prévenir et gérer les crises alimentaires. Elle est complémentaire des stocks de proximité (première ligne de défense au niveau des villages et des communautés) et des stocks nationaux de sécurité alimentaire (deuxième ligne de défense) détenus par les Etats. La stratégie de la CEDEAO comprend le déploiement et le renforcement de ces trois lignes de défense.

2. Quels sont ses objectifs ?

La Réserve Régionale de Sécurité Alimentaire poursuit trois objectifs, à savoir : (i) compléter les efforts des Etats Membres pour fournir une assistance alimentaire et nutritionnelle rapide et diversifiée ; (ii) exprimer la solidarité régionale à l'égard des Etats Membres et des populations affectées à travers des mécanismes transparents, équitables et prévisibles ; (iii) contribuer à la souveraineté alimentaire et à l'intégration politique, économique et commerciale de l'Afrique de l'Ouest. En d'autres termes, il s'agit de doter la région de moyens appropriés pour atténuer et contenir les impacts des chocs sur la sécurité alimentaire des populations. Il s'agit d'un des principaux instruments régionaux d'appui à la capacité nationale de prévention et de gestion

¹ N° AS/2/02/2013

des crises alimentaires et de réduction de la vulnérabilité des populations pauvres, rurales et urbaines,

Comment va-t-elle fonctionner ?

La CEDEAO a prévu une première étape de quatre ans avec une réserve globale de 176 000 tonnes avant de la porter à 294 000 tonnes de la 5^{ième} à la 7^{ième} année et à 411 000 tonnes à partir de la 8^{ième} année. Cette réserve est constituée d'un stock physique (un tiers du total), conservé dans les entrepôts des sociétés nationales de stockage, et une réserve financière (deux tiers du total). Le rythme de croissance, les volumes et la part des deux composantes seront ajustés à partir des premières évaluations du fonctionnement de la Réserve.

La Réserve intervient essentiellement sous forme de prêts ou de cessions à titre gratuit de vivres ou de ressources financières décidées par le Comité de Gestion. Ces interventions expriment la solidarité régionale et la contribution de la région aux plans de réponse ou plans d'urgence conçus par les pays en réponse à une crise alimentaire. A ce titre, la généralisation des plans de contingence nationaux suffisamment harmonisés à l'échelle régionale, et desquels découle la conception des plans de réponse aux crises alimentaires, est une étape importante dans le sens d'une amélioration générale de la qualité des stratégies de réponse aux crises et dans le sens d'une réelle équité de la réponse régionale.

Le schéma de financement repose sur une combinaison de ressources nationales, régionales et internationales. Selon les ressources mobilisées et le niveau d'engagement des décideurs régionaux et internationaux, la Réserve modulera ses interventions entre les deux modalités d'appui : des prêts ou cessions à titre onéreux d'une part, des cessions à titre gratuits (solidarité régionale) d'autre part.

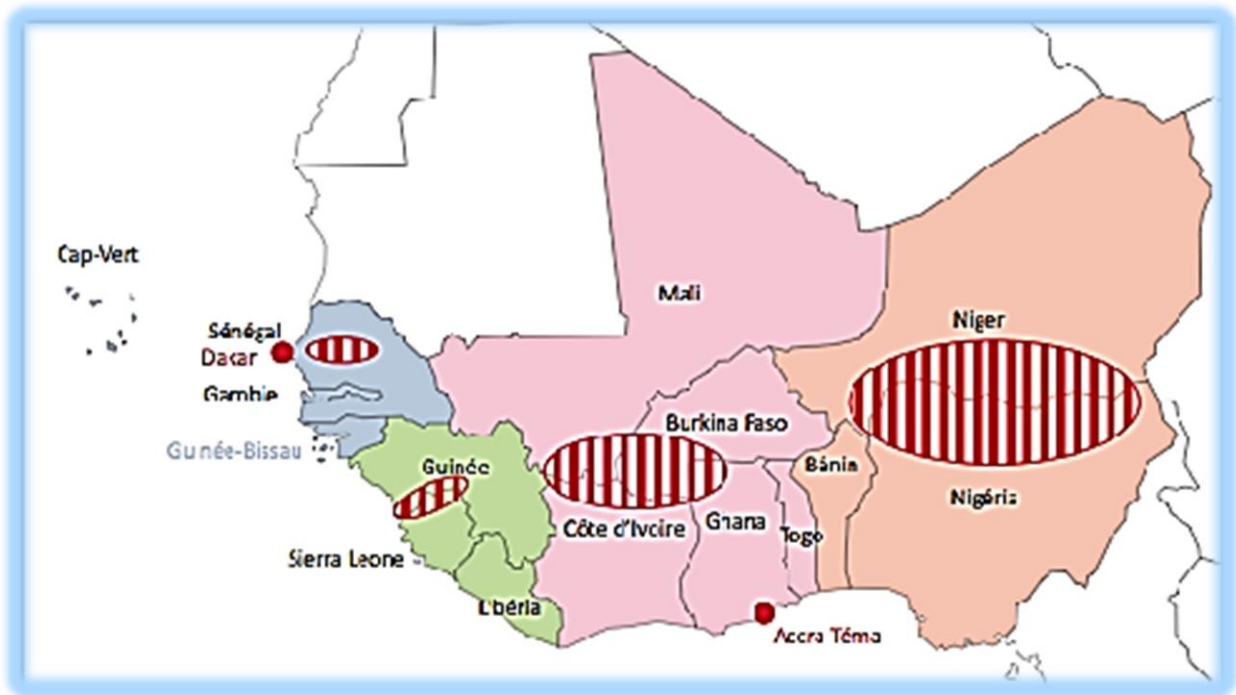
3. Quel est son déploiement actuel ?

Il est prévu que la CEDEAO alimente le fonds ECOWADF dont la mission est de soutenir le développement de l'agriculture et permettre ainsi à la Réserve régionale de jouer pleinement son rôle. Depuis 2015, l'Union Européenne finance à hauteur de 56 millions d'Euros un premier projet d'appui au stockage de sécurité alimentaire en Afrique de l'Ouest.

D'une durée de cinq ans, ce projet d'appui a pour objectif global de contribuer à répondre efficacement aux crises alimentaires et renforcer la résilience des ménages dans une perspective de sécurité et de souveraineté alimentaire régionale durables, par la promotion de systèmes de réserve alimentaire d'urgence aux différentes échelles locale, nationale et régionale.

Cet appui financier a permis à la Réserve Régionale de prendre son envol au premier trimestre de 2016. L'Unité de gestion technique de la Réserve est opérationnelle et logée au sein de l'Agence Régionale pour l'Agriculture et l'Alimentation de la CEDEAO (ARAA). Elle procède actuellement au premier approvisionnement par appel d'offres pour la constitution du premier stock physique constitué de 15 000 tonnes de céréales, et prépare un second achat permettant de porter ce stock à 31 500 tonnes de céréales et 2 600 tonnes de farine enrichie en début 2017.

La Réserve Régionale s'appuie sur les infrastructures de stockage existantes dans quatre sous-espaces, à savoir : (1) Nord Nigéria/Niger/ Nord Bénin (Sous espace Est) ; (2) Sud Mali/Sud Burkina Faso/Nord Ghana/Nord Côte d'Ivoire, Nord Togo (Sous espace Centre) ; (3) Sénégal, Gambie, Cap Vert et Guinée Bissau (Sous espace Ouest Atlantique); (4) Guinée/Libéria/Sierra Léone (Sous espace Golfe Atlantique).



Les organismes publics disposant d'infrastructures de stockage pouvant contractualiser avec l'ARAA pour les prestations de réception, de stockage et de conservation des vivres ont été sélectionnés à la suite d'un appel à propositions.

Le projet est une contribution à la constitution de la Réserve physique et à sa gouvernance. Il intervient également pour améliorer la qualité des systèmes d'information, renforcer les stocks de proximité en partenariat avec les organisations de producteurs, et consolider les stocks nationaux de sécurité, en partenariat avec les Etats et avec le Réseau régional qu'ils ont créé : le RESOGEST².

4. Quels rôles pour les acteurs ?

Tous les acteurs sont appelés à apporter leur contribution à ce dispositif régional. Tout en assurant le leadership de l'initiative de la Réserve Régionale, la CEDEAO sait compter sur les apports des institutions nationales de gestion des stocks publics dans sa stratégie régionale de stockage, à travers notamment le RESOGEST. Il en va de même pour toutes les institutions d'intégration régionale, les organisations techniques et surtout les organisations de producteurs et les organisations interprofessionnelles, les Etats Membres et les partenaires techniques et financiers qui accompagnent les efforts de développement de l'Afrique de l'Ouest.

Dans le cadre du projet d'appui, l'AFD, l'AECID et le Centre régional AGRHYMET du CILSS jouent le rôle d'opérateurs de mise en œuvre.

La coordination de la mise en œuvre de la Réserve Régionale de même que celle du projet d'appui est assurée par l'Agence Régionale pour l'Agriculture et l'Alimentation (ARAA) de la CEDEAO basée à Lomé au Togo. Créée par les Chefs d'Etats et de Gouvernements en 2011,

² Réseau des sociétés et offices chargés de la gestion des stocks nationaux de sécurité alimentaire au Sahel et en Afrique de l'Ouest

l'ARAA est une Agence Spécialisée pour moderniser l'agriculture et booster la production et le commerce agroalimentaire en Afrique de l'Ouest. Elle a pour mandat « *d'assurer l'exécution technique des programmes et plans d'investissement régionaux concourant à l'opérationnalisation de la politique agricole régionale en s'appuyant sur les institutions, organismes et acteurs régionaux disposant de compétences avérées* ».

Dans le cadre des projets qu'elle coordonne et avec l'appui des partenaires financiers, l'ARAA finance directement, à travers des appels à propositions, des projets sur le terrain qui sont portés par le secteur public et privé, les ONG et Associations/organisations paysannes de la région.

Service de communication de l'ARAA

Lomé, Togo, Tél : +228 22 21 40 03

Email: francis_dab@yahoo.fr

Site web: www.araa.org / www.ecowas.int